

Communauté de Communes

Prestataire

Siège :

Maison des Services Publics Intercommunale
31 rue de Vire
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél : 02.31.77.57.48

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Antenne Villers-Bocage
18 Rue Emile Samson – BP2
14310 VILLERS BOCAGE
Tél : 02.31.77.88.05
Email : spanc@pbi14.fr

BP 40460
14461 COLOMBELLES Cedex
Tél : 02.50.10.00.13

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DOSSIER « INSTALLATION NEUVE OU REHABILITATION ANC »
CONTACT : SOPHIE LEROY – 02.31.77.88.05 – EMAIL : spanc@pbi14.fr

Vous déposez une demande de permis de construire, vous rénovez votre filière d'assainissement autonome, et vous n'êtes pas raccordable à l'assainissement collectif, vous relevez alors du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), et votre filière d'assainissement doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Pour cela, le SPANC se doit de contrôler votre projet.

Afin de réaliser le contrôle de conception, le SPANC vous demande de constituer un dossier qui doit comprendre :

1. Un plan de situation
2. Une étude de filière (*conformément au règlement de service: Chapitre 4, article 8*).
3. Un plan de masse détaillé du projet d'assainissement
4. Un plan de coupe de la filière et de l'habitation
5. Le présent formulaire de contrôle de conception et d'implantation

Votre dossier ainsi complété doit être retourné à la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom en 1 exemplaire.

Attention : Vous ne devez pas commencer les travaux avant d'avoir reçu un avis « CONFORME » du SPANC concernant votre projet d'assainissement.

Les contrôles de conception et de réalisation sont à la charge du pétitionnaire. Ils seront facturés à hauteur de * :

- 71 € TTC pour le contrôle de conception
- 123 € TTC pour le contrôle de réalisation
- 62 € TTC pour la contre-visite du contrôle de réalisation en cas de NON CONFORMITE au 1^{er} contrôle.

*(Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2016)

Le tarif facturé sera celui en vigueur à la date de dépôt de votre dossier.

Nous vous invitons à vérifier sur le site de la collectivité que votre formulaire est le dernier en vigueur.

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Par la présente, le propriétaire s'engage :

1/ à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté par le contrôle de conception ;

2/ à prévenir le technicien du SPANC 10 jours avant la fin des travaux au 02.50.10.00.13 et à ne pas recouvrir l'installation avant le passage du service et à être présent lors du contrôle de réalisation ;

3/ à s'acquitter de la redevance correspondante, à réception de l'avis du SPANC établi à l'issu du contrôle de conception ainsi que celui de réalisation.

Causes possibles de contre-visite : Recouvrement des ouvrages avant le passage du technicien, installations non terminées, contrôles obligatoires non réalisables (cf grille arrêté contrôle téléchargeable sur notre site internet).

ASSUREZ-VOUS QUE TOUS LES RACCORDEMENTS DES EAUX USEES ONT BIEN ETE EFFECTUES AVANT LE CONTROLE DE REALISATION SUR SITE.

A défaut, une contre-visite sera obligatoirement nécessaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (propriétaire)

Demandeur :

Nom, prénom :

Adresse actuelle :

.....

Code Postal :

Conjoint :

Nom, prénom :

Ville :

Téléphone (obligatoire) :

Téléphone portable :

Email (fortement conseillé):

ADRESSE DU PROJET

Localisation :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Références cadastrales :

Section(s) numéro(s) de parcelle(s) :

REALISATION DU PROJET

Nom, adresse du concepteur du projet (Bureau d'études):

.....

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

Nom, adresse de l'installateur prévu (terrassier) :

.....

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nature du projet

Construction neuve (Permis de construire ou extension) Réhabilitation de l'existant

N° d'enregistrement du PC :

Maison d'habitation : Résidence Principale Résidence Secondaire Location
Autres

Nombre de chambres (bureau y compris) :

Nombre de pièces principales

(exclusion des pièces d'eau (cuisine, salle de bain..)

Hôtel - nombre de chambres :.....

Restaurant -nombre de couverts :.....

Camping - nombre d'emplacements :

Autre :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain :

Superficie : m² Superficie disponible pour l'assainissement :m²

Pente : plat faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)

Puits sur le terrain ou proche : : Non

: Oui Distance par rapport à l'assainissement :m

Si Oui : : consommé comme eau potable

: non consommé comme eau potable

Le terrain est-il desservi par le réseau public d'eau potable ? : : Oui : Non

Destination des eaux pluviales :

fossé réseau pluvial drains mare, étang

autres (préciser):

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

DESCRIPTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dispositif de prétraitement :

➤ fosse toutes eaux :m³ autre (préciser):

➤ ventilation de fosse (aval) : oui non

➤ ventilation primaire (amont) : oui non

➤ pompe de relevage avant fosse après fosse

➤ Pré filtre incorporé à la fosse oui non

➤ bac dégraisseur : litres

DESCRIPTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (suite)

Dispositif de traitement :

Dispersion dans le sol naturel

ou Dispersion vers le milieu naturel

épandage à faible profondeur

nombre de tranchées :

longueur totale : ml

lit d'épandage surface :m² filtre compact à zéolite :

lit filtrant vertical non drainé surface :m²

tertre d'infiltration surface au sol :m² surface au sommet :m²

Filière agréées (micro station ou filtre compact) (préciser le nom et le type) :

Nb EH : N° agrément JO :

Rejet vers :

fossé

réseau pluvial

rivière

mare, étang

autre (préciser) :

Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un exutoire (fossé, réseau pluvial, mare ...) situé à l'extérieur du terrain.

Rappel : il est formellement interdit de rejeter les effluents dans un puits

IMPORTANT : Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation et de dépôt de charges lourdes. Les regards de la fosse toutes eaux et du dispositif de traitement doivent rester accessibles afin de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans le temps. Sa surface ne doit pas être cultivée ni arborée, mais seulement engazonnée.

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Par la présente, le propriétaire s'engage :

1/ à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté par le contrôle de conception ;

2/ à prévenir le technicien du SPANC 10 jours avant la fin des travaux au 02.50.10.00.13 et à ne pas recouvrir l'installation avant le passage du service et à être présent lors du contrôle de réalisation ;

3/ à s'acquitter de la redevance correspondante, à réception de l'avis du SPANC établi à l'issu du contrôle de conception ainsi que celui de réalisation.

Fait à le.....

Le Propriétaire,
(Signature)

Causes possibles de contre-visite : Recouvrement des ouvrages avant le passage du technicien, installations non terminées, contrôles obligatoires non réalisables (cf grille arrêté contrôle téléchargeable sur notre site internet).

Assurez-vous que tous les raccordements des eaux usées ont bien été effectués avant le contrôle de réalisation. A défaut, une contre-visite sera obligatoirement nécessaire.

MODELE de courrier concernant les rejets des effluents traités

Cette demande d'autorisation est à adresser :

- au Maire dans le cas d'un rejet dans le fossé ou réseau pluvial d'une voie communale ou d'un chemin rural, entretenue par la commune.
- A l'Agence Routière Départementale au nom du président du Conseil Départemental dans le cas d'un rejet dans le fossé d'une Route Départementale,
- Au propriétaire dans le cas d'un rejet sur un terrain privatif (étang voisin, fossé sur parcelle voisine, passage sur terrain privatif)...

Objet : Autorisation de rejet

Madame, Monsieur le.....

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de rejeter les effluents traités de notre dispositif d'épuration autonome dans le :

- fossé de la route communale n°
- fossé de la route Départementale n°
- fossé de la route Nationale n°
- le ruisseau, la rivière « »
- autre :

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration, nous installons, comme le prévoit l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, le système drainé suivant :

..... N° d'agrément : Nb EH :

Cette technique nécessite un exutoire. Le seul possible à notre disposition est :

- le fossé de la route Communale n°
- le fossé de la route Départementale n°.....
- le ruisseau, la rivière « »
- autre :

Les effluents rejetés ne devront pas porter atteinte à la salubrité publique ni à la sécurité des personnes et permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Pétitionnaire